

MINISTERE
de l'EDUCATION
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Beaux - Arts

Monuments Historiques
Fouilles & Sites

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt
général

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION
NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protec-
tion des monuments naturels et des sites de carac-
tère artistique, historique, scientifique, légén-
daire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du
11 juillet 1942;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} - Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservatio
présente un intérêt général l'ensemble formé à FITOU (Aude) par l'Eglise St-
Julien et ses abords.

L'inscription vise le ruisseau du Pla sur une distance de 100m. en avant du
pont de l'Eglise et en aval jusqu'au confluent avec le ravin venant du nord- le
pont de l'Eglise- les rochers, le sol, les plantations, les façades, élévations e
et toitures des immeubles bâtis, y compris la croix située à la bifurcation du
chemin IC 50 et du chemin du cimetière, ensemble sis sur les parcelles cadastra-
les n° 534.535.538 à 540. 543 à 546 appartenant aux propriétaires dont les noms
suivent:

Commune de FITOU	535.539.	AZEAU Henri	540
AZEAU Roger	545.	BENARD François	546
FABRE Ch.	534	FORREMEDER J.	538
MARTY Gabriel	543. 544.		

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du départe-
ment pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune
de FITOU et aux propriétaires intéressés,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 31 Décembre 1942

Par délégation

Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux Arts
L. HAUTECOEUR

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Fitou. — Église Saint-Julien et ses abords (parcelles n^{os} 534, 535, 538 à 540, 543 à 546 du cadastre). L'inscription vise le ruisseau du Pla sur une distance de 100 mètres en amont du pont de l'Église et en aval jusqu'au confluent avec le ravin venant du nord, le pont de l'Église, les rochers, le sol, les plantations, les façades, élévations et toitures des immeubles bâtis, y compris la croix située à la bifurcation du chemin d'I.C. n^o 50 et du chemin du cimetière (S. *Ins.* : 31 décembre 1942).

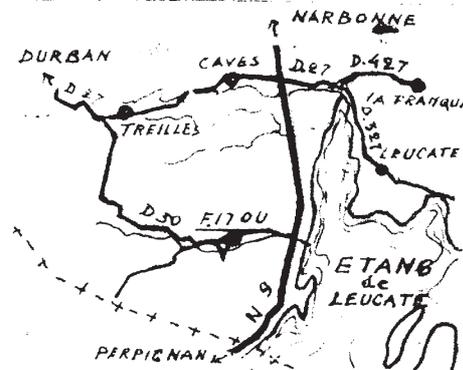
ARCHI...

SITES

AUDE

FITOU

CANTON: SIGEAN
ARRONDT: NARBONNE



L' EGLISE SAINT-JULIEN ET SES ABORDS

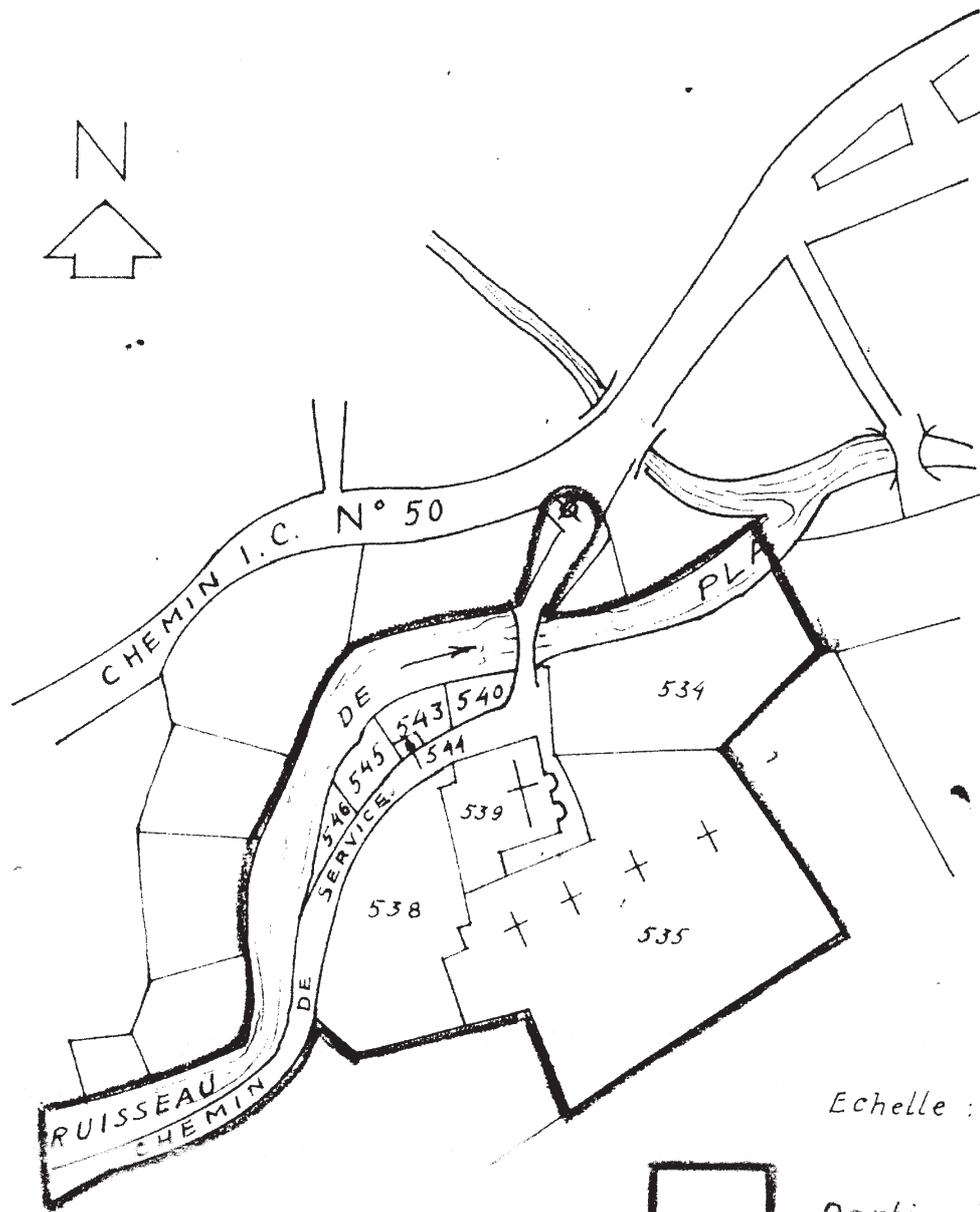
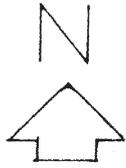
MICHELIN au/200 000
N°86 pli: 10

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général, l'ensemble formé à FITOU (Aude) par l'Eglise St.Julien et ses abords.

L'inscription vise le ruisseau du Pla sur une distance de 100 m. en amont du Pont de l'Eglise, et en aval jusqu'au confluent avec le ravin venant du Nord - le Pont de l'Eglise - les rochers, le sol, les plantations, les façades, élévations et toitures des immeubles bâtis, y compris la croix située à la bifurcation du chemin IC 50 et du chemin du Cimetière, ensemble sis sur les parcelles cadastrales n° 534, 535, 538 à 540, 543 à 546 appartenant aux propriétaires dont les noms suivent :

- Commune de FITOU	535, 539
- AZEAU Henri	540
- AZEAU Roger	545
- BENARD François	546
- FABRES Charles	534
- FORREMEDER Joseph.....	538
- MARTY Gabriel	543, 544

(Arrêté du 31 Décembre 1942)



Echelle : 1/1.250



Partie inscrite